

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Kango : un accident fait deux morts au carrefour Kougouleu

AEE  
Libreville/Gabon

DEUX personnes ont perdu la vie sur-le-champ dans une collision qui s'est produite dans la journée de lundi dernier, à la hauteur du carrefour Kougouleu, entre un camion et un véhicule de type Toyota Picnic. D'autres occupants sont sortis de cet impact avec des blessures.

Une source autorisée rapporte que l'accident, qui s'est produit plus précisément au village Nvinvi, à 68 kilomètres de Libreville, serait en partie dû au Toyota Picnic. En effet, souligne notre source, le petit véhicule, bien connu de plusieurs témoins,

assurait la liaison Libreville-Lambaréné. Parvenu au carrefour Kougouleu, le conducteur aurait effectué une manœuvre à risque, l'ayant positionné sur la trajectoire d'un camion affecté aux travaux de la route.

Le choc sera frontal. Le Picnic violemment percuté et jeté sur le côté. Les accidentés ont été sortis de la voiture par les secouristes. Avant l'arrivée des agents de la brigade de gendarmerie centre de Kango. Les blessés ont été conduits à Ntoum.

Les deux occupants morts sur-le-champ ont, quant à eux, été acheminés vers une maison de pompes funèbres à Libreville.



Le Toyota Picnic au sortir de l'impact qui a coûté la vie à deux occupants.

## Lebamba : un bébé naît avec une main en moins

Belzahs Aymar MAMBELA  
Lebamba/Gabon

LE centre médical de Lebamba, le chef-lieu du département de la Louetsi-Wano, a vécu récemment un fait pour le moins insolite. Une femme d'une trentaine d'années, Sylvaine Idembe, a donné naissance à un enfant de sexe féminin dont le bras gauche est dépourvu de main.

De source proche de la famille, la parturiente, qui réside au village Membamba situé à 7 km de Lebamba, a immédiatement été transportée au centre médical une fois l'alerte donnée par les contractions. Le bébé est né

vers 21 h 30, avec un poids de 3,5 kg. Mais avec une anomalie qui le prédestine à un avenir quelque peu difficile.

D'après le corps médical, pour pallier cette situation, il va non seulement falloir que l'enfant porte une prothèse. Mais aussi prévoir une intervention chirurgicale onéreuse, qui permettra au tout-petit de jouir de ses quatre membres comme il se doit à l'avenir. Sauf que la précarité dans laquelle vivent les parents du nouveau-né ne leur permet pas d'envisager cette option.

D'où l'espoir du couple d'être soutenu par des personnes de bonne volonté.



Le centre médical où a vu le jour l'enfant manchot.

## Oyem : un faux gendarme sous mandat de dépôt au Peloton

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

L'ANTENNE provinciale de la Direction générale des Recherches (DGR) du Woleu-Ntem vient de mettre fin aux agissements de Moukagni alias Samir, un Gabonais de 34 ans, sans emploi, qui se faisait passer pour un gendarme dans le Septentrion. Aussi a-t-il été écroué à la prison centrale d'Oyem pour usurpation de titre.

Selon une source proche du dossier, une fois arrivé à Oyem, Moukagni prend une chambre dans un motel situé derrière la prison centrale. Il y séjourne pendant 54 jours avec l'étiquette d'un gendarme nouvellement affecté. Sauf qu'une personne de bonne foi le juge louche et prévient aussitôt les éléments de la DGR. Des vérifications faites par les enquêteurs démontrent que le client du motel n'est pas ce qu'il prétend. D'autant que sur sa fiche de renseignement client, il est mentionné profession gendarme. Et une fouille approfondie de la chambre permet aux agents de trouver un calot militaire appartenant à la Gendarmerie nationale.



Moukagni alias Samir a été écroué à la maison d'arrêt d'Oyem pour usurpation de titre.

Pis, les nuitées consommées par lui, soit 432 000 francs, n'ont jamais été payées. Toute chose à l'origine du préjudice causé à la structure hôtelière. Un procès-verbal de la situation est donc dressé.

Conduit au poste pour nécessités d'enquête, le mis en cause avoue qu'il n'est pas militaire. Non sans reconnaître avoir usurpé ce titre pour gruger le gérant du motel et d'autres personnes rencontrées depuis son arrivée. D'autres investigations ont révélé que Moukagni aurait utilisé le même subterfuge lors de

son passage à Mitziac, le chef-lieu du département de l'Okano. Et une victime présumée d'abus de confiance d'indiquer : "En 2020, il s'est présenté à moi avec l'étiquette de gendarme et j'ai cru. Il m'a même amené manger chez sa copine, qu'il avait aussi emboînée. Avant de se fondre dans la nature peu de temps après." Déferé devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, vendredi dernier, il a été placé sous mandat de dépôt au sortir de son audition chez le magistrat instructeur.